

Les soins palliatifs en Belgique

Toute personne âgée ou tout malade à l'espérance de vie très réduite peut bénéficier des soins palliatifs.

Ce soutien physique, psychologique, social et spirituel contribue à préserver la qualité de vie des patients et de leur famille.

Des soins de santé adaptés :

les soins palliatifs se conforment aux souhaits du malade.

Les soins « de confort » permettent notamment de :

- soulager la douleur
- traiter différents maux : incontinence, difficultés respiratoires, constipation ...
- détendre le corps
- réhydrater et nourrir le patient
- réduire les effets indésirables des traitements

Parallèlement à ce suivi médical et paramédical,

un soutien psychologique est apporté à la personne en phase terminale. Il l'aide à accepter son état.

Où finir sa vie ?

Pour répondre au mieux aux souhaits du malade et de sa famille, les soins palliatifs peuvent être dispensés :

- en centre de jour spécialisé
- à l'hôpital
- à domicile
- en maison de repos et de soins (MRS)
- en maison de repos pour personnes âgées (MRPA)

Toutes les MRS et certaines MRPA sont obligées d'avoir un dispositif de soins palliatifs.

Les soins palliatifs à domicile permettent aux malades de finir leur vie dans leur environnement familial.

Le rôle du médecin traitant est d'évaluer ce que requiert au niveau médical et matériel la situation particulière du patient.

A la maison, une équipe interdisciplinaire de 2^{ème} ligne aide à la prise en charge du patient palliatif.

Médecin, infirmier, psychologue, aide soignante, aide familiale, bénévole: tous sont formés au traitement des douleurs, à l'écoute et à l'accompagnement de fin de vie.

Leur intervention à domicile est entièrement gratuite.